

Traités internationaux pour lesquels la Suisse assume les fonctions de dépositaire

Convention sur l'utilisation de la Plateforme de la Commission Internationale de l'État Civil de communication internationale de données d'état civil par voie électronique [convention CIEC n° 33]

faite à Rome le 19 septembre 2012 pas encore en vigueur

Réserves et déclarations

## Belgique (à l'occasion de la signature)

Cette signature engage également la Communauté française, la Communauté flamande, la Communauté germanophone, la Région wallonne, la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale.